

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Rock

<https://www.cadre21.org/membres/a1942f6834a235323375d0a0>

Date d'obtention : 2024-11-18 02:46:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Première étape (Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime). Le signalement étant effectué, il devient important de rassurer la personne qui fait le signalement où la jeune victime. Cette première rencontre sera déterminante. Il devient important de faire sentir à la personne devant soi qu'elle fait partie de la solution.

Deuxième étape (Évaluer l'incident) Des questions sont posées à la personne devant soi. Elles se doivent d'être posées sans jugement. Ces questions se situent dans la grille d'évaluation de la trousse sexto.

Troisième étape (Vérifier l'information): À ce moment de l'intervention, il est demandé à la victime si d'autres personnes sont impliquées dans l'incident. Si d'autres jeunes sont dans l'équation, ils devront alors être rencontrés et remplir la grille d'observation avec eux.

À partir de ce moment, lorsque tous les jeunes impliqués ont été rencontrés, nous pouvons envisager rencontrer l'instigateur. Dans le cas où nous aurions un doute d'acte malveillant ou d'activités criminelles, nous ne devons pas rencontrer le jeune instigateur. Le service de police est alors contacté et ils prendront la relève pour la suite de l'intervention. Si nous n'avons pas de doutes raisonnables sur un acte malveillant ou activités criminelles, nous pouvons alors rencontrer l'instigateur.

Quatrième étape (Parler au jeune instigateur): Nous devons alors obtenir la version des faits de l'instigateur. Nous remplissons alors une grille d'observation avec lui. Une fois l'intervention terminée, nous devons communiquer avec le service de police et remettre les appareils confisqués et les grilles d'observation complétées au policier en milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans le premier cas, c'est une amie qui effectue le signalement. Dans le deuxième cas, l'histoire débute avec une adolescente qui regrette d'avoir envoyé une photo d'elle en maillot. Bien que ce ne soit pas du matériel à caractère pornographique, la grille d'observation doit cependant être remplie avec l'autre jeune. La version des deux jeunes sont identiques. Le cas doit donc être traité avec les politiques d'établissement.

Dans le troisième cas, ça devient plus complexe. Le père du jeune consulte l'intervenant scolaire mais doit être référé au service de police pour le signalement puisque que rien n'indique à ce moment que des répercussions sont envisageables dans son milieu scolaire. Cependant, la situation se complique rapidement; possibilité d'acte malveillant, récidive, propagation rapide des images, nombre de personnes impliqués qui augmente rapidement, etc. Dans ce cas, l'intervenant possède assez d'information pour éviter la rencontre avec l'instigateur et passer le relais immédiatement au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La première rencontre avec la victime où l'auteur du signalement me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto. Le sextage entre adolescents est un sujet extrêmement sensible à aborder avec eux, et probablement encore plus avec leurs parents. Se faire questionner sur leur intimité peut devenir rapidement invasif. Un lien de confiance déjà établi entre l'intervenant et le jeune devient alors un atout considérable et facilitera grandement le bon déroulement de l'intervention.